

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2025

(Convocation faite le 06/09/2025)

Etaient présents : Monsieur Jean-Loup EVRARD, Monsieur Luc JONNET, Monsieur Dominique KOBSCHE, Madame Armelle SCHADECK, Monsieur Gaëtan DEVOS, Monsieur Nicolas VANDERHEEREN, Monsieur Christian ROMEDENNE, Monsieur Jean-Merlys LOUFOUA, Monsieur Julien GILLE, Monsieur Benjamin NOEL, Madame Séverine SALVY (arrivée en retard, au début du troisième sujet à l'ordre du jour), Madame Jennifer GUERIN.

Absent excusé : Monsieur Julien GILLE ayant donné pouvoir à Monsieur Luc JONNET.

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

Monsieur Benjamin NOEL est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Lotissement communal – Ventes de lots

Après délibération et à l'unanimité, conformément à la délibération n°3029 du 12 juillet 2021, le Conseil Municipal :

- Décide la vente du lot n°4 d'une superficie de 603 m² au prix de 115,00 €/m² à Monsieur Thomas TREGUIER et Madame Cloé CERCILLIEUX
- Décide la vente du lot n°5 d'une superficie de 622 m² au prix de 115,00 €/m² à Monsieur Alexandre MALVY et Madame Manon BOILEAU
- Décide la vente du lot n°12 d'une superficie de 792 m² au prix de 115,00 €/m² à Monsieur Mathys MONDET et Madame Charlotte GALICHET
- Autorise le Maire à signer le compromis de vente, l'acte de vente ainsi que toutes pièces se rapportant à ce dossier et le charge de transmettre le dossier à l'Office notarial de Tours sur Marne.

Décision modificative budgétaire – Intégration d'immobilisations

Afin de pouvoir intégrer les annonces légales concernant l'aménagement des logements dans le bâtiment de l'ancienne poste, Monsieur le Maire propose au Conseil les crédits supplémentaires suivants :

- Article 2033-041 « Frais d'études » (opération d'ordre budgétaire, recettes d'investissement) : + 1 300,00 €
- Article 2135-041 « Installations générales » (opération d'ordre budgétaire, dépenses d'investissement) : + 1 300,00 €

Le Conseil, après délibération et à l'unanimité :

- accepte ces crédits supplémentaires,
- charge le Maire d'effectuer ces modifications et l'autorise à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Clôture du logement de l'école

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- accepte le devis de l'entreprise EVEA d'Athis d'un montant de 4 775,55 € H.T. (5 730,66 € T.T.C.) relatif au remplacement de la clôture grillagée tombée lors du retrait des thuyas séparant la cour de l'école élémentaire et le logement communal
- précise que les crédits seront prévus à l'article 2181 « Installations générales » au budget primitif 2025,
- Autorise le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Location du logement de l'école

Suite à l'analyse des trois dossiers de candidatures, le Conseil Municipal, après délibération et à 9 voix Pour, 1 voix Contre et 3 abstentions :

- Décide de louer le logement de l'école sis 6 Rue de la Brûlerie à Monsieur et Madame Jean-Luc GLATZ à compter du 15 octobre 2025
- Précise que les tarifs de location ont été délibéré le 03 mars 2025 par délibération n°3360
- Autorise le Maire à signer le bail de location et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Tarif de l'ancien ossuaire d'attente dans le cimetière de l'église

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas louer l'emplacement de l'ossuaire créé près de l'église (à gauche de l'allée centrale) lors de la reprise des tombes en 2023 mais de le garder en tant qu'ossuaire pour une future reprise de tombes.

Autorisation de signature de la convention de mise à disposition de l'agent technique communal à la CAECPC pour l'entretien du groupe scolaire d'Athis

Le Maire informe le Conseil que la convention de mise à disposition de l'agent technique communal à la CAECPC pour l'entretien du groupe scolaire d'Athis arrive à expiration au 31 décembre 2025 et qu'il convient de la renouveler.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil autorise le Maire à signer ladite convention et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Création et recrutement de contrats d'engagement éducatif

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- accepte la création de plusieurs emplois non permanent et le recrutement de plusieurs contrats d'engagement éducatif pour les fonctions de directeur et d'animateurs de l'accueil de loisirs à temps complet à raison de 48 heures maximum pour une durée de 80 jours maximum à compter du 1^{er} octobre 2025 jusqu'au 30 septembre 2026.
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Examen du rapport de gestion 2024 du Conseil d'administration de la société SPL Xdemat

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration de 2024, figurant en annexe, et de donner acte à Monsieur le Maire de cette communication.

Location de la salle des fêtes en juillet et août

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de ne pas louer la salle des fêtes en juillet et en août en raison de la présence de l'accueil de loisirs et des congés annuels du personnel communal.

Travaux en cours et à venir :

Un point est fait sur les travaux et achats réalisés :

- Broyage forestier dans des peupleraies : le devis des pépinières Quatre Champs Forêt et Paysage a été signé pour un montant de 3 982,00 € TTC
- Réflexion sur l'aménagement de l'allée centrale du cimetière de l'église

Questions diverses :

Le Conseil Municipal décide d'installer un panneau d'affichage libre dans la Rue de la Brûlerie.

Suite à la demande d'un habitant de mettre les rues du Moulin, des Moissons et Zimmermann à 30 km/h, le Conseil Municipal n'y donnera pas suite car il estime qu'un effort a déjà été fait en installant des « stop » au carrefour de la Rue Zimmerman, de la Petite Garenne et du Moulin. Si ceux-ci ne sont pas respectés, le Conseil ne voit pas comment une limitation de vitesse le sera, d'autant que la majorité des véhicules sont ceux des riverains.

Le Conseil Municipal accepte de réserver la pêche dans les Tarnauds à partir de la parcelle communale riveraine aux habitants de la Commune. Il charge le Maire de voir avec l'association communale de Pêche pour la mise en place.

Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026.

Le secrétaire de séance,
Benjamin NOEL

Le Maire,
Jean-Loup EVRARD